Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHARTRES - 2801 - Ordonnances rendues en matière de société (R) - Dépôt le 10/09/2024 - P2024/000050 - 2015 B 00809 - 814 098 786 - ABC ARCHEVILLIERS

EXTRAIT DES MINUTES

GREFFE
- 9 SEP. 2024
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

ABC ARCHEVILLIERS

SAS au capital de 40.000 euros
Siège social : 14 rue Gilles de Roberval - 28630 NOGENT LE PHAYE
RCS CHARTRES 814 098 786

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES

Je soussigné,

Monsieur Frédéric ANTOINE
Agissant en qualité de Président de la société ABC ARCHEVILLIERS, SAS au capital de 40.000 euros, dont le siège social est sis 14 rue Gilles de Roberval - 28630 NOGENT LE PHAYE, immatriculée au RCS de CHARTRES sous le numéro 814 098 786

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

- Que la société ABC ARCHEVILLIERS, a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 Décembre 2023

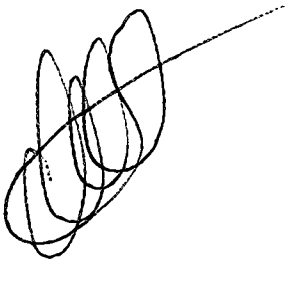
- Que les comptes annuels dudit exercice ne pourront être soumis à l'approbation des associés de la Société dans le délai de six mois prévu aux articles L.223-26 et L. 241-5 du Code de commerce

- Que le Commissaire aux Comptes n'a matériellement pas eu le temps de certifier les comptes avant le 30 Juin 2024.

C'EST POURQUOI,
Le Requérant sollicite qu'il vous plaise, de prolonger jusqu'au 30 Septembre 2024 le délai au cours duquel les comptes de l'exercice écoulé seront soumis à l'approbation des associés de la Société ABC ARCHEVILLIERS.

Fait à CHARTRES,
Le 28 juin 2024

.....
Frédéric ANTOINE
Président



EXTRAIT DES MINUTES

2024OP02408

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES

22 boulevard Chasles - 28000 CHARTRES

ORDONNANCE DU PRESIDENT

Nous, François ROBINET, Président du Tribunal de Commerce assisté de Sébastien FERTRÉ, greffier,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

ABC ARCHEVILLIERS SAS, dont le siège social est situé 14 rue Gilles de Roberval 28630 NOGENT-LE-PHAYE, immatriculée au RCS Chartres 814 098 786 représentée par Monsieur Frédéric ANTOINE, agissant en qualité de président, assisté de Maître Gladys Lacoste Domicilié en son cabinet secondaire 4 place Châtelet 28000 CHARTRES,

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2023

Vu les dispositions des articles L. 225-100, L. 242-10, R. 123-111, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de Commerce,,

EN CONSEQUENCE,

PROROGEONS jusqu'au 30/09/2024 le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 de ABC ARCHEVILLIERS SAS, dont le siège social est situé 14 rue Gilles de Roberval 28630 NOGENT-LE-PHAYE, immatriculée au RCS Chartres 814 098 786 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe à la charge de la partie requérante et les liquidons à la somme de 32.32 Euros TTC.

Fait à CHARTRES le 09/09/2024

Le greffier

Sébastien FERTRÉ

Le Président du Tribunal de Commerce
François ROBINET

Pour expédition certifiée conforme à l'original